



PROCES VERBAL
N° 47/ CNCMP/2012

L'an deux mille douze et le Mardi 11 Décembre 2012 à 10 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE LA
SOVERAINETÉ**

I°-Examen de la lettre n°00205/CPMSSOU reçue le 06/12/ 2012 demandant l'approbation d'un additif au DAO relatif à l'usine de lait de Néma.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve cet additif relatif à l'usine de lait de Néma.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE LA SNDE

2°/-*Réexamen* de la lettre n°981/CPMPS/SNDE reçue le 02 Décembre 2012, demandant l'approbation de 2 marchés relatifs à la fourniture de compteurs volumétriques (lots 1 et 2).

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les 2 projets de marchés relatifs à la fourniture de compteurs volumétriques (lots 1 et 2).

3°/-Examen de la lettre N°984 reçue le 3 décembre 2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux du lot n°7 du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux du lot n°7 du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°/-Examen de la lettre N°959 reçue le 29 novembre 2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives au recrutement de l'ingénieur conseil chargé du suivi des travaux d'AEP du DHAR-Axe nord.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres techniques relatives au recrutement de l'ingénieur conseil chargé du suivi des travaux d'AEP du DHAR-Axe nord sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE L'ADMINISTRATION

5°/ Examen de la lettre N°377/P/CPMSACC reçue le 10 décembre 2012 demandant l'approbation d'un DAO relatif à la fourniture de matériels de musique.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO relatif à la fourniture de matériels de musique.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

6°/-*Examen* de la lettre n°517/CPMSS reçue le 11 décembre 2012, transmettant les offres fiscales corrigées relatives à la construction de 4 collèges sur financement de la coopération espagnole.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de 4 collèges sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

7°/-*Examen* de la lettre N° 260 reçue le 9/12/2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture de carburant à la STP.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture de carburant à la STP adjugée à la Société Total Mauritanie pour un prix unitaire du litre de carburant fixé sur la base du prix du litre arrêté par le Ministère chargé de l'Energie et du Pétrole avec un rabais de 04 (quatre) ouguiya par litre pour des quantités de 900 000 litres au maximum et 300 000 litres au minimum et pour un délai d'une année.

8°/-Examen de la lettre N°265 du 11/12/2012 demandant l'approbation du projet de marché de construction de la chancellerie et de la résidence de l'ambassade de Mauritanie en Espagne.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché de construction de la chancellerie et de la résidence de l'ambassade de Mauritanie en Espagne passé avec l'entreprise BECSA pour un montant TTC et hors TVA de 1 897 999,8 euros (un million huit cent quatre vingt dix sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf virgule huit) et pour un délai d'exécution de 12 mois.

9°/-Examen de la lettre N°00253 reçue le 03/12/2012 demandant l'approbation du rapport d'analyse des manifestations d'intérêt relatives au contrôle et la surveillance d'entretien routier pour le compte du MET.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'analyse des manifestations d'intérêt relatives au contrôle et la surveillance d'entretien routier pour le compte du MET.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

10°/-*Examen* de la lettre n° 0153/CPMP/SSBIE reçue le 11/12/2012 demandant l'autorisation de passer un marché par entente directe relatif au cadre légal pour la structure spécifique de la centrale à gaz.

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation par entente directe d'un marché relatif au cadre légal de la structure spécifique de la centrale à gaz. (Mission d'assistance du gouvernement de la RIM pour des services additionnels de conseils juridiques dans le cadre du projet GAS –to-Power) avec le bureau EVERSHELDSLIP (France) pour un montant de 292 000 \$US hors taxes et un délai de 5 mois, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

11°/-Examen de la lettre N°285 /P/PCMSSBIE reçue le 11/12/2012 demandant l'approbation de l'avis de manifestation d'intérêt relatif à la révision du cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures raffinés.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve l'avis de manifestation d'intérêt relatif à la révision du cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures raffinés sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'ANADER

12°/-Réexamen de la lettre N°004 reçue le 20 novembre 2012 demandant l'approbation du marché relatif à la construction de la centrale solaire de TERMESSA

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché de construction de la centrale solaire de TERMESSA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent :

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Yacoub Ould Haibelty

Abderrahmane Abdoul

Mohamed Abdellahi Ould Zeine